



Demande de subvention en matière de mobilité douce – Commune de Céligny

**Cette demande doit être retournée par courriel à info@celigny.ch
ou par courrier postal à : Administration communale – Rte de Crans 1 –
1298 Céligny**

Vous souhaitez passer à une mobilité douce ? La commune de Céligny vous offre subvention de CHF 250.- pour :

achat d'un vélo à assistance électrique

Les subventions sont valables jusqu'à l'épuisement du budget dévolu. Elles ne sont pas cumulables et une seule subvention par personne est accordée. Réservé aux habitants de la Commune de Céligny.

Requérant(e) :

Nom et prénom :

Adresse :

Adresse électronique :

Téléphone :

Pièces à joindre à la demande

- Copie de la facture d'achat nominative effectué durant l'année ou un titre de paiement
- Copie de votre pièce d'identité
- Copie de votre carte bancaire ou N° IBAN

Pour toute question, veuillez contacter le secrétariat communal :

Courriel à info@celigny.ch ou tél. 022/776.21.26

Signature

Céligny, le